

# Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

INI350 SEMINAIRES			
Code	TEI13B50INI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Philippe LISSON</b> (philippe.lisson@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage soutient les étudiants dans leur construction personnelle en tant que Citoyen Responsable, Actif et Solidaire

L'étudiant apprendra à exercer son esprit critique pour trouver l'information nécessaire à son épanouissement professionnel

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.2 Participer à la démarche qualité

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- Adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation
- participer à différents séminaires
- Adopter un sens critique et un esprit d'analyse
- Opérer des choix, décider et agir

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

## Contenu

Séminaires intra et extra-muros

## Démarches d'apprentissage

Ouverture sur le monde professionnel.  
Découverte de sources d'informations diverse

## Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching

## Sources et références

Veille stratégique sur Internet - Comprendre les enjeux, maîtriser les outils et partager l'information (Gilles BALMISSE - 10/2014)  
La veille technologique adaptée aux entreprises industrielles (Dalila Mohellebi - 02/2018)

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents distribués lors des séminaires et ateliers

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

#### Q1 :

50% => Evaluation continue (participation active aux séminaires - Implication dans les projets) (NR - Non récupérable)

50 % =>Travail de synthèse (rapport d'activité - travail réflexif - évolution personnelle)

#### Q3 :

50% => Travail de synthèse (sujet défini par l'enseignant)

-----  
Note finale = Moyenne géométrique des différents items évalués

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50			Evc	50
Période d'évaluation	Tvs	50			Tvs	50

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

### Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

